

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Section fribourgeoise

Assemblée générale

C'est à Vuippens que l'Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs conviait ses membres à son assemblée générale. Très fréquentée, cette assemblée était encore honorée de la présence de nombreuses personnalités: MM. Arnold Zurkinden, directeur FSA., Thorin, chef du service des automobiles, Auguste Glasson, président de la société fribourgeoise d'économie alpestre, Morard, administrateur des Etablissements de Marsens, Félix Gremaud, chef de la station du machinisme de la FSA., Albert Yerly, directeur du Syndicat agricole de la Gruyère, Marti, de la prévention des accidents, Python, Schoepfer et Birbaum, de la Gendarmerie fribourgeoise.

Le rapport d'activité

Présenté par M. Hans Bächler, président de l'association, le rapport de l'année écoulée démontra qu'une intense activité a été déployée. Dans le cadre des cours de formation à l'intention des jeunes, 9 cours de 2 jours chacun ont été organisés pour enseigner les règles de la circulation, les prescriptions pour l'équipement des véhicules et machines agricoles et les principes de la prévention des accidents. Ils ont été fréquentés par plus de 500 jeunes gens et jeunes filles. Au terme de ces cours, 460 jeunes de 14 à 18 ans, réussirent les examens en vue de l'obtention du permis de conduire pour tracteurs agricoles. L'association a, en outre, participé à l'organisation de cours techniques, du concours des jeunes rurales et d'une grande journée de démonstration de machines de fauchage et de conditionnement des fourrages.

Comptes

M. Jean Magnin, secrétaire-caissier, donna ensuite connaissance des comptes qui démontrent une situation financière très satisfaisante. Aussi furent-ils acceptés à

l'unanimité. Les conventions passées avec différents fournisseurs furent à leur tour ratifiées, tout comme le tarif des cotisations pour l'année 1970 qui reste inchangé.

Programme d'activité 1969

Nous ne citerons pas les grandes lignes: organisation des cours à l'intention des agriculteurs sur les règles de la circulation et la prévention des accidents, préparation des jeunes gens et jeunes filles de 14 à 18 ans à l'examen en vue de l'obtention du permis de conduire pour tracteurs agricoles, collaboration aux cours techniques de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs, renseigner, informer et documenter les membres par des communications régulières, etc.

Par la voix de son vice-président, M. Joseph Villet, l'association félicita son président, M. Hans Bächler, qui, lors de la dernière assemblée de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs, fut appelé à la présidence de cette importante organisation. Un hommage fut également rendu à M. Jean Magnin, sous-directeur FSA qui assume depuis dix ans, à la satisfaction générale, le secrétariat de l'association fribourgeoise.

Un forum sur l'utilisation communautaire des machines agricoles, animé par MM. André Lippuner, chef de la station cantonale du machinisme agricole, Paul Bussard, d'Epagny, Raboud, Grandvillard, et Pierre Yerly, président du syndicat agricole de Treyvaux, mit le point final à cette assemblée fructueuse.

Association vaudoise de propriétaires de tracteurs

Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle de l'Association vaudoise de propriétaires de tracteurs, laquelle compte quelque 3600 membres, s'est tenue au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne.

En remplacement de M. Jämes Berlie, retenu par la maladie, il appartenait à son adjoint, M. Edouard Guidoux, de Cronay, de diriger les débats de cette réunion à laquelle assistaient quelques personnalités. Outre celles mentionnées plus loin, citons MM. J.-P. Tuscher, conseiller national; Robert Sauty, président de la Chambre vaudoise d'agriculture; Paul Longchamp, adjoint au chef du Service cantonal de l'agriculture; Georges Pottu, président de la société sœur de Genève, etc.

Activité 1968

Elle a porté sur divers problèmes. Ainsi une intense propagande a été faite dans le but de recruter de nouveaux membres. La commission des moissonneuses-batteuses, présidée par M. Ernest Guidoux, eut à s'occuper de la fixation et de l'application des tarifs.

A ce sujet, il y a lieu de relever l'intervention de M. Rossat, de Marnand, qui demande des explications en ce qui concerne les ristournes des taxes de carburant pour les machines utilisées chez des agriculteurs n'en possédant pas. Pour cette catégorie, la ristourne est établie selon la surface et d'après des normes précises. L'entreprise mettant à disposition des moissonneuses-batteuses doit fixer ses prix en conséquence.

L'année dernière, l'association a pris une part très active dans l'organisation des éliminatoires cantonales lors des concours de jeunesses rurales. Les épreuves se sont déroulées à fin mai, à Grange-Verney. Les finales eurent lieu à Zollikofen, où les quatre équipes vaudoises (deux de garçons et deux de filles) obtinrent un classement honorable.

Les cours pour jeunes conducteurs de tracteurs, prévus au printemps et en automne, ont été bien fréquentés. Ces cours sont placés sous la direction de moniteurs chevronnés, d'agents de la brigade scolaire et de la gendarmerie.

Relevons aussi l'organisation de cours techniques à Grange-Verney; ils permettent à nombre de jeunes agriculteurs de se familiariser avec l'équipement électrique et

d'autres dispositifs ou organes des machines agricoles. Le montage de clignoteurs sur les remorques est une préoccupation à ne pas négliger.

Une fois de plus, on a enregistré beaucoup trop d'accidents graves en 1968, dont plusieurs mortels. On ne répétera jamais assez que le tracteur est une machine dangereuse et que la moindre inattention du conducteur peut être fatale. Rappelons que les membres de l'association ont à leur disposition un service de consultations et interventions juridiques (Me Francis Michon, Pl. St-François 11, Lausanne).

La partie administrative

En la personne de M. Marc Emery, notaire, à Morges, l'association dispose d'un gérant compétent qui tient le gouvernail avec prudence et fermeté. Les comptes et le bilan en sont une preuve. Quelqu'un a fait une remarque en ce qui concerne les frais d'administration, qui se montent à quelque 6300 frs. Il n'y a là rien d'excessif, si l'on songe aux tarifs postaux, au coût de l'établissement de circulaires et autres communications, de la tenue du fichier avec les mutations, etc, etc. Ce travail n'est pas une sinécure. Ajoutons que M. Emery est efficacement secondé par MM. Paul et Bernard Martin, père et fils, qui sont de précieux collaborateurs.

Sur proposition de M. Pache, de Gland, représentant la commission de gestion, ces comptes furent approuvés à l'unanimité. Quant à la cotisation, elle est maintenue à 10 frs par an.

Un nouveau président

Ainsi que nous le relevons au début de ce compte rendu, M. Jämes Berlie, président de l'association et ancien président du Grand Conseil, est atteint dans sa santé. Petit à petit, il a été contraint d'abandonner diverses charges qu'il ne peut plus assumer normalement. Ainsi en est-il de la direction de l'association.

M. Gondoux relève ses multiples mérites. Depuis la fondation de l'A.V.P.T., il a siégé durant 35 ans au comité (15 ans en tant que président), où il a donné le meilleur de lui-même à une cause qui lui est chère. Ceci lui vaut le titre de président

d'honneur et un souvenir tangible (aquarelle représentant un paysage de La Côte) qui lui rappellera bien des souvenirs. Malheureusement, M. Berlie n'a pu assister à cette réunion.

Le vide qu'il laisse au comité a été comblé par son fils André et le gouvernail a été confié à M. Edouard Gondoux. Outre ces deux personnalités, font partie du comité: MM. Ernest Barraud, secrétaire, Senarclens; Alfred Gailloux, Champagne; François Destraz, Combremont-le-Grand; Michel Mayor, Aigle; Maurice Tardy, Saint-Prex.

A M. Louis-Henri Delarageaz, de Prévengens, fut attribué le titre de membre d'honneur en témoignage de gratitude pour tout ce qu'il a fait durant de longues années au comité.

Divers

Ce chapitre ne fut pas le moins important de l'ordre du jour, vu qu'il comportait divers problèmes majeurs.

M. Teuscher, conseiller national, aimerait que l'on se préoccupe de l'importation des machines étrangères, pour lesquelles il y aurait lieu de prévoir une augmentation des droits d'entrée. A cela, il fut répondu que les machines en provenance de l'A.E.L.E. n'étaient pas frappées de droits de douane, alors que celles venant des pays du Marché commun sont taxées à 67 frs par 100 kg.

Quelques remarques ont été faites, notamment par M. Reichenbach, de Puidoux, en ce qui concerne les attelages entre machines, qui n'offrent pas suffisamment de sécurité. C'est là un inconvénient qui disparaîtra peu à peu, ainsi que le fait remarquer M. Marti, du Service de la prévention des accidents. Ceux qui sont dus à des défauts techniques ne représentent que le 10 %.

Un fait ignoré de la plupart des agriculteurs et que signale M. Gobalet, chef de la Station de Marcelin-sur-Morges, est que les couteaux des faucheuses rotatives travaillent à un régime correspondant à une vitesse de 220 à 250 km/heure.

Enfin, M. Guilloud, de Champagne, releva que les $\frac{3}{4}$ des accidents sont dus à la

négligence, surtout de la part des adultes, qui ne sont pas assez familiarisés avec les matériels dont ils assument la conduite.

Notons encore que M. André Pittet, inspecteur principal au Service cantonal des transports, eut l'occasion de préciser divers points et de rappeler certaines prescriptions se rapportant à l'utilisation des machines et à la circulation routière.

Il fut vivement recommandé aux propriétaires de tracteurs de constituer des réserves de carburants, ceci afin de parer à des surprises toujours possibles. L'acquisition d'une ou de plusieurs citernes de 1000, voire de 2000 litres, est vivement recommandée. Il faut prévoir une réserve pour deux ans au moins.

Du côté des USA

A cette assemblée assistait également M. Jean Baechler, de Morat, le nouveau président de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, qui rendit hommage à M. James Berlie, membre d'honneur de la dite association, en lui offrant une channe souvenir.

M. Baechler a fait à deux reprises, un séjour aux USA, soit en 1949 et en 1967. Cela lui a permis de se mêler à la vie d'importantes exploitations agricoles, de faire moult études et comparaisons, de se documenter sur bien des problèmes. Ses conclusions sont que l'on peut, compte tenu des proportions, établir un parallèle assez précis entre l'agriculture des USA et la nôtre. Sa causerie, très intéressante et instructive, était étayée de nombreux clichés en couleur.

Là-dessus prit fin cette importante réunion qui, de l'avis de tout le monde, aurait dû être mieux fréquentée.

Gil. Bt.

Cours pour jeunes conducteurs de tracteurs de 14 à 18 ans.

Nous rappelons qu'aux termes de l'Arrêté fédéral du 18 juillet 1961, les jeunes gens de 14 à 18 ans, appelés à conduire un tracteur ou autre véhicule agricole à moteur sur la

voie publique, **doivent être porteurs d'un permis de conduire L.**

Pour obtenir celui-ci ils doivent subir préalablement un examen théorique sur la circulation routière.

Pour aider ces jeunes, l'Association vaudoise de propriétaires de tracteurs, qui a déjà organisé plusieurs cours d'instruction dans les différentes régions du canton de Vaud, en organisera de nouveaux ce printemps à **Morges, Yverdon, Payerne, Moudon, Cossonay, Nyon et Aigle.**

Les jeunes gens qui ne sont donc pas encore en possession d'un permis de conduire L., peuvent s'inscrire pour un cours d'instruction à l'adresse suivante:

**Gérance: Marc Emery, notaire,
Place Dufour 3, Morges.**

L'inscription doit indiquer clairement **le nom, prénom et la date de naissance du candidat ainsi que le nom et prénom du propriétaire de tracteur.**

Dernier délai d'inscription: 10 avril 1969.

Bautz



Araignée frontale ou traînée ?

elle se place
devant
ou **derrière**
ou à **côté**
de votre tracteur

Que pensez-vous de cette solution ?

D'une propreté de travail absolue, cette machine à 5 disques couvre une largeur de 2,30 m. Les andains sont formés à droite du tracteur ce qui permet de l'employer en combinaison frontale avec une presse, un ensileur ou un autochargeur déportable.

Le transport sur routes est facile et l'adaptation très simple. 5 modèles à choix. Demandez-nous nos prospectus détaillés.

ROBERT FAVRE PAYERNE

Tél. (037) 61 1494